

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 9 (1891)

Heft: 71

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnement:

(inkl. Porto)
Schweiz: Jährlich Fr. 6, 2^{me} Semester
 Fr. 3. — Postmehrporto jährlich Fr. 16,
 2^{me} Semester Fr. 8.
 In der Schweiz kann nur bei der Post
 abonniert werden; im Ausland auch
 durch Postmandat an die Administra-
 tion des Blattes in Bern.
 Preis einzelner Nummern 25 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt**Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Versendung
 regelmässig Mittwoch und Samstag
 Abends. Nach Bedürfniss erscheint
 das Blatt auch an anderen Tagen.

Redaktion und Administration
 im schweizerischen Departement des Auswärtigen,
 Abtheilung Handel.

Rédaction et Administration
 au Département fédéral des Affaires étrangères,
 Division du commerce.

Abonnements:
 Suisse: un fr. 6, 2^{me} semestre fr. 3
 Union postale: un fr. 16,
 2^{me} semestre fr. 8.
 On s'abonne en Suisse exclusivement
 aux offices postaux; à l'étranger aux
 offices postaux ou par mandat postal
 à l'Administration de la feuille à Berne.
 Prix du numéro 25 cts.

Insertionspreis: Halbe Spaltenbreite 30 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile. Inserate werden von der Administration des Handelsamtsblattes in Bern, sowie von den Annoncen-Agenturen angenommen.

Prix des annonces: La petite ligne 30 cts., la ligne de la largeur d'une colonne 50 cts. Adresser les annonces à l'Administration de la feuille à Berne ou aux agences de publicité.

Inhalt. — Sommaire.

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.
 — Registre principal — I. Registro principale

Amtlicher Theil. — Partie officielle.**Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.****I. Hauptregister. — I. Registre principal — I. Registro principale****Kanton Zürich — Canton de Zurich — Cantone di Zurigo**

1891. 23. März. Die Firma **J. J. Schmid** in Ltg. in Gattikon-Thalweil (S. H. A. B. vom 27. Januar 1891, pag. 65) ertheilt Prokura an Heinrich Gretz von Karlsruhe, in Gattikon.

23. März. Inhaberin der Firma **Frau C. Wegmann** in Zürich ist Carolina Wegmann geb. Klein von Riffersweil, in Zürich, mit Zustimmung ihres Ehemannes Joh. Jakob Wegmann. Spezerei- und Kolonialwaren. Kirchgasse 24. Die Firma ertheilt Prokura an den genannten Joh. Jakob Wegmann.

24. März. Die Firma **Joh. Temperli, Holzhändler** in Zürich (S. H. A. B. vom 16. Februar 1883, pag. 149) ist in Folge Hinschiedes des Inhabers erloschen.

24. März. Die Firma **L. Durlot & Cie, Caisse des travailleurs** in Zürich (S. H. A. B. vom 29. Mai 1886, pag. 369) wird hiermit von Amteswegen gestrichen, da das Geschäft seit Jahren nicht mehr besteht und deren Inhaber unbekannt wo sich befinden.

Kanton Bern — Canton de Berne — Cantone di Berna**Bureau Büren.**

1891. 23. März. Inhaber der Firma **Ad. Hirt-Otti** in Oberwyl bei Büren a. A. ist Adolf Hirt von Tüscherz, Wirth und Weinhandler in Oberwyl. Natur des Geschäftes: Wirtschaft und Weinhandlung.

Bureau Nidau.

23. März. Die Firma **L. Ochsenebein**, Pferdehandel in Nidau (S. H. A. B. vom 2. März 1883, pag. 215) ist in Folge Absterbens des Inhabers erloschen.

Bureau de Saignelégier (district des Franches-Montagnes).

23 mars. Sous la raison sociale de **Compagnie du chemin de fer régional Saignelégier-Chaux-de-fonds** et par acte reçu Me Jobin, notaire à Saignelégier, le 20 septembre 1890, modifié par acte notarié Charmillot le 22 mars 1891, il a été fondé une société anonyme dont le siège est à Saignelégier. Cette société a pour objet: a. La construction et l'exploitation d'un chemin de fer régional de Saignelégier à la Chaux-de-fonds. b. La construction et l'exploitation de tous prolongements ou embranchements dont la société obtiendrait la concession ou qu'elle adjointrait à sa ligne, par voie de fusion, d'achat ou de bail. Sa durée est égale à celle de la concession accordée par les autorités fédérales; elle prendra fin, en conséquence, le vingt-sept juin mil neuf cent septante (27 juin 1970). Le fonds social est fixé à la somme de sept cent cinquante mille francs (fr. 750.000), représenté par trois mille sept cent cinquante actions de deux cents francs chacune. Les actions sont au porteur. Il est délivré des promesses d'actions nominatives et non transmissibles jusqu'à complète libération de la souscription; lorsque le paiement complet aura été opéré, ces promesses d'actions seront échangées contre des actions définitives au porteur. Les publications de la société sont valablement faites dans la Feuille officielle suisse du commerce et dans les feuilles officielles des cantons de Berne (Jura) et Neuchâtel. La société est administrée par un conseil d'administration de onze membres, dont un est nommé par l'état de Berne, un par l'état de Neuchâtel et les neuf autres par l'assemblée des actionnaires. Les états de Berne et de Neuchâtel fixent eux-mêmes la durée du mandat de leurs représentants, les administrateurs élus par l'assemblée des actionnaires sont nommés pour le terme de trois ans. Le conseil d'administration nomme un président, un vice-président, un secrétaire, un vice-secrétaire, pour une période de trois ans. Il nomme aussi le caissier de la société. Le président du conseil d'administration et le secrétaire sont délégués pour représenter la compagnie et signer valablement vis-à-vis des tiers. Le conseil d'administration peut confier la direction des affaires de la société à un directeur. Un règlement spécial fixera les pouvoirs et les attributions qui lui seront confiés. Le président du conseil d'administration est M. Jean Bouchat, préfet, originaire de Sorvilier, domicilié à Saignelégier, et le secrétaire M. Ernest Péquignot, avocat, originaire du Noirmont, aussi domicilié à Saignelégier. Bureaux: A Saignelégier.

Kanton Luzern — Canton de Lucerne — Cantone di Lucerna

1891. 21. März. Aus der Kommanditgesellschaft **Weltfert & Cie, Ofen-**
fabrik in Sursee (S. H. A. B. vom 28. August 1884, pag. 611, und vom 27. Juli
 1887, pag. 588) ist der Kommanditär Martin Brunner-Weltfert in Luzern auf
 1. November 1890 ausgeschieden. Die Kommanditsumme beträgt demnach
 noch Fr. 10.000.

23. März. Inhaber der Firma **Baptist Meyer** in Luzern ist Baptist Meyer von Buchs (Kt. Luzern), wohnhaft in Luzern. Natur des Geschäftes: Sägerei und Holzhandel. Geschäftslokal: Baselstrasse 24; Sägerei: Fluhmühle im Reussbühl, Gemeinde Littau.

23. März. Inhaber der Firma **Franz Meyer-Schüpfer** in Luzern ist Frau Marie Meyer geb. Schüpfer von Buchs (Kt. Luzern), wohnhaft in Luzern, mit Zustimmung ihres Ehemannes Baptist Meyer. Natur des Geschäftes: Wirthschaft zur Eisenbahn, Baselstrasse 24.

23. März. Die Firma **C. Keiser-Henggeler** in Luzern (S. H. A. B. vom 17. Januar 1884, pag. 30) ist in Folge Ablebens des Inhabers erloschen.

23. März. Die Firma **J. Kling-Imbach** in Luzern (S. H. A. B. vom 3. August 1883, pag. 874) ist in Folge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

23. März. Das Geschäftslokal der Firma **J. J. Haenseler** in Luzern (S. H. A. B. vom 24. Januar 1888, pag. 74) befindet sich seit 15. März 1891 Kapellgasse 11.

23. März. Das Geschäftslokal der Firma **Ph. Gertner** in Luzern (S. H. A. B. vom 9. Dezember 1885, pag. 755) befindet sich seit 15. März 1891 Zürichstrasse 7.

23. März. Der Inhaber der Firma **Weiland-Frehly** in Luzern, Joseph Weiland-Frehly (S. H. A. B. vom 25. Februar 1890, pag. 143), hat dieselbe in **Jos. Weiland-Frehly** abgeändert. Die Natur des Geschäftes ist nunmehr: Papeterie und Buchbinderei. Das Geschäftslokal befindet sich seit 15. März 1891 Franziskanerplatz 11.

23. März. Inhaber der Firma **Jak. Felder** in Luzern ist Jakob Felder von Flühli (Kt. Luzern), wohnhaft in Luzern. Natur des Geschäftes: Wein- und Spirituosenhandlung. Geschäftslokal: Zürichstrasse 12.

Kanton Schwyz — Canton de Schwyz — Cantone di Svitto

1891. 23. März. Die Firma **Landauer & Co, Präservenfabrik** Lachen a/Zürichsee in Lachen (S. H. A. B. vom 4. Februar 1891, pag. 93) ertheilt Einzelprokura an Moritz Herz aus London.

23. März. Die Firma **L. Speidel z. Bierbrauerei** in Altendorf (S. H. A. B. vom 3. April 1888, pag. 349) ist in Folge Wegzuges des Inhabers erloschen und von Amteswegen gestrichen worden.

23. März. Die Firma **Th. Wirth** in Morschach (S. H. A. B. vom 13. Juni 1885, pag. 408) ist in Folge Wegzuges des Inhabers erloschen und von Amteswegen gestrichen worden.

Kanton Schaffhausen — Canton de Schaffhouse — Cantone di Sciaffusa

1891. 23. März. Die Firma **Robert Schaller, Uhrenmacher** in Schaffhausen (S. H. A. B. vom 9. Mai 1890, pag. 378) ist in Folge Verzichtes und Wegzuges des Inhabers erloschen.

Kanton Graubünden — Canton des Grisons — Cantone dei Grigioni

1891. 23. März. Inhaber der Firma **Jacob Zürrer** in Arosa, welche im August 1870 entstanden ist, ist Jacob Zürrer von Hausern a. Albis (Kt. Zürich), wohnhaft in Arosa. Natur des Geschäftes: Fourgonhalterei und Fuhrhalterei. Geschäftslokal: Villa Zürrer in Arosa.

23. März. Die Firma **A. Lareida** in St. Moritz (S. H. A. B. vom 7. September 1883, pag. 903) ist in Folge Konkurses über den Inhaber von Amteswegen gestrichen worden.

Kanton Aargau — Canton d'Argovie — Cantone d'Argovia**Bezirk Bremgarten.**

1891. 23. März. Emil Schärer und Gottlieb Schärer, beide von Biberstein, in Anglikon, haben unter der Firma **Joh. Schärer's Söhne** in Anglikon, bei Wohlen, eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche unterm 1. Juli 1890 ihren Anfang genommen hat. Natur des Geschäftes: Färberrei und Bleicherei, für Stroh, Hanf, Bast und Baumwolle.

23. März. Inhaber der Firma **Richard Meier, Käse- Butter- und Spezereihandlung** in Bremgarten ist Richard Meier von Tägerig, wohnhaft in Bremgarten. Natur des Geschäftes: Käse-, Butter- und Spezereihandlung. Geschäftslokal: Rechengasse Nr. 92.

Kanton Waadt — Canton de Vaud — Cantone di Vaud**Bureau de Moudon.**

1891. 23. mars. Le chef de la maison **J. S. Doutoit**, à Moudon, est Jean-Samuel Doutoit allié Grausaz de Chavannes et Moudon, domicilié à Moudon. Genre de commerce: Exploitation du Café Hélvetia, Rue du Poyet.

23 mars. Le chef de la maison **Félix Pelet**, à Peyres et Possens, est Félix fils de Pierre-Emmanuel Pelet de Peyres et Possens, y domicilié.

23 mars. Le chef de la maison **Christian Gasser**, à Peyres et Possens, est Christian fils de Pierre Gasser de Guggisberg (Berne), domicilié à Peyres et Possens. Genre de commerce: Tuiler.

23 mars. Le chef de la maison **H. Gabriel Jaquier**, à Peyres et Possens, est Henri-Gabriel fils de Pierre-François Jaquier de Peyres et Possens, y domicilié. Genre de commerce: Tuiler.

23 mars. Le chef de la maison **Jean Devallonné**, à Denezy, est Jean fils de Pierre Devallonné de Correvon, domicilié à Denezy. Genre de commerce: Aubergiste.

23 mars. Le chef de la maison **D. Héritier**, à Thierrens, est Daniel fils de Jean-Pierre Héritier de Mollondins, domicilié à Thierrens. Genre de commerce: Aubergiste.

23 mars. Le chef de la maison **E^e Thonney**, à Saint-Cierges, est Emile fils de Pierre-Daniel Thonney de Vulliens, domicilié à Saint-Cierges. Genre de commerce: Aubergiste et charcutier.

Bureau d'Orbe.

23 mars. Alphonse feu Jules-Georges-Julien Golaz de l'Abbaye, Vallée-de-Joux, domicilié à Baulmes, fait inscrire qu'il est chef de la raison **Alphonse Golaz**, à Baulmes. Genre de commerce: Exploitation de l'Hôtel de la Croix de S'-André, appartenant à la commune.

23 mars. Joseph Zahnd et son fils Emile Zahnd, les deux de Guggisberg (Berne), domiciliés à Romainmôtier, boulanger, ont constitué à Romainmôtier, sous la raison **Zahnd et fils**, une société en nom collectif, commencée le 1^{er} janvier 1891. Genre de commerce: Boulangerie.

23 mars. Armand Golay s'étant retiré de la société en nom collectif existant à Romainmôtier, sous la raison sociale **Hoirs de C^e Golay, successeurs de C^e Golay** (F. o. s. du c. du 3 juillet 1886, page 447), et l'associée Augustine Golay étant décédée, les autres associés Louis, Constant, Hélène et Alfred Golay, enfants de feu Constant Golay, du Lieu et du Chemin, domiciliés à Romainmôtier, font inscrire que la société continue à exister sous la même raison, l'associé Constant Golay ayant seul la signature sociale.

Bureau d'Yverdon.

23 mars. Henri Deerausaz de Golion, domicilié à Champvent, déclare être le chef de la maison **H^r Deerausaz**, ayant pour objet l'exploitation d'un « Café-Restaurant », à Champvent.

23 mars. Par statuts datés du 5 décembre 1890, il a été fondé, sous le nom d'**Association générale des boulangers vaudois**, une association, commencée le 1^{er} janvier 1891, laquelle comprend tous les syndicats existants déjà dans le canton de Vaud, ainsi que les membres isolés qui adhèrent aux statuts. Le but de l'association est le développement, le renforcement et la défense des intérêts commerciaux mutuels, ainsi que la création de rapports amicaux entre collègues. Sa durée est illimitée. Le siège de l'association est au domicile de la section directrice, qui est celle d'Yverdon pour deux ans, soit jusqu'au 1^{er} janvier 1893. La contribution de chaque membre sera fixée annuellement par l'assemblée générale. Elle est pour l'année 1891, de fr. 2.—. Tout sociétaire désirant se retirer de l'association pourra le faire en avertissant le comité par lettre et après s'être acquitté de ses contributions. Celui qui refusera de payer sa contribution annuelle sera considéré comme démissionnaire. Seront exclus ceux qui n'observeront pas les statuts ou les décisions régulièrement prises dans les assemblées et ceux qui chercheraient à nuire à l'association. Les sociétaires exclus ou démissionnaires perdent tous leurs droits à l'avoir social. La dissolution de la société ne pourra être prononcée que par les deux tiers des membres actifs. En cas de dissolution, l'actif net sera partagé par tête entre les membres en faisant partie au moment de cette dissolution. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité quant aux engagements de l'association, lesquels engagements sont uniquement garantis par les biens de l'association. L'administration de l'association est confiée à l'une des sections déjà organisées dans le canton, laquelle est appelée section directrice. Cette section qui est, comme il est déjà dit plus haut, celle d'Yverdon pour 1891—1892, désigne dans son sein le bureau directeur, chargé de l'administration générale. Ce bureau est composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire-caissier, lesquels signent collectivement pour la société et l'engagent valablement vis-à-vis des tiers. Le bureau-directeur est nommé par l'assemblée générale par scrutin secret. Les membres qui le composent, pour les années 1891—1892, sont: MM. Emile Henriod, président; Léopold Weyeneth, vice-président, und Philippe Quillet, secrétaire-caissier, les trois maîtres-boulanger, à Yverdon.

23 mars. La raison **Ed. Court**, à Yverdon, pharmacie (F. o. s. du c. du 7 février 1883, page 442), a cessé d'exister ensuite de renonciation et de départ du titulaire d'Yverdon, ensor qu'elle est radiée.

24 mars. Auguste Baudin d'Ursins, y domicilié, déclare être le chef de la maison **Auguste Baudin**, ayant pour objet l'exploitation du « Café du Cheval blanc », à Ursins.

24 mars. Eugène-Félix Stébler de Montagny, y domicilié, déclare être le chef de la maison **Eugène Stébler**, ayant pour objet l'exploitation du « Café de la Croix fédérale », à Montagny.

24 mars. Armand Piguet du Chenit, Vallée-de-Joux, domicilié à Yverdon, déclare être le chef de la maison **Armand Piguet**, à Yverdon. Genre de commerce: Grains et farines en gros.

24 mars. Julien Resin de Cronay, y domicilié, déclare être le chef de la maison **Julien Resin**, à Cronay. Genre de commerce: Exploitation du « Café du Commerce », commerce de bétail.

24 mars. Jules Richardet de Combremont-le-Petit, domicilié à Pomy, déclare être le chef de la maison **Jules Richardet**, à Pomy. Genre de commerce: Exploitation du « Café du Raisin », commerce de bétail.

24 mars. Ida-Olive fille majeure de feu Emile Roulier, d'Yvonand, y domiciliée, déclare être le chef de la maison **Ida Roulier**, à Yvonand. Genre de commerce: Epicerie.

24 mars. Edouard-Louis Hauswirth de Gesseaux (Berne), domicilié à Ependes, déclare être le chef de la maison **Ed. Hauswirth**, ayant pour objet l'exploitation du « Café du Guillaume Tell », à Ependes.

24 mars. Jean-François Dessemontet, de Belmont, domicilié à Yvonand, déclare être le chef de la maison **Jean Dessemontet**, ayant pour objet l'exploitation de l'« Hôtel de Ville », à Yvonand.

Kanton Wallis — Canton du Valais — Cantone del Vallese

Bureau de Sion.

1891. 18 mars. Le chef de la maison **Daniel Gaillard**, à Ardon, est Daniel Gaillard d'Ardon, y domicilié. Genre de commerce: Vins en gros et en détail. Bureau: Pinte industrielle.

18 mars. Le chef de la maison **François Riquen**, à Ardon, est François Riquen d'Ardon, y domicilié. Genre de commerce: Débit de vin. Bureau: Maison Clemenza.

21 mars. Le chef de la maison **Pellanda Séraphin**, à Sierre, est Pellanda Séraphim de Bugnamo-Dentro (Italie), domicilié à Sierre. Genre de commerce: Epicerie, mercerie, étoffes. Bureaux: Maison Guérard.

21 mars. Le chef de la maison **Joseph Galletti**, à Sierre, est Joseph Galetti de Bugnamo-Dentro (Italie), domicilié à Sierre. Genre de commerce: Epicerie, mercerie. Bureaux: Maison Galli.

21 mars. Le chef de la maison **Adrien Spahr, Hôtel Dent Blanche et d'Evolène**, à Evolène, est Adrien Spahr de Sion, y domicilié. Genre de commerce: Hôtel-pension. Bureaux: A l'hôtel.

21 mars. Le chef de la maison **Veuve Clémenco**, à Ardon, est Marie Clémenco née Gaillard d'Ardon, y domiciliée. Genre de commerce: Epicerie, draperie. Bureaux: Maison Clémenco.

21 mars. Le chef de la maison **Eugène Dessimoz**, à Conthey, est Eugène Dessimoz de Conthey, y domicilié. Genre de commerce: Epicerie, étoffes, ferronnerie, vin. Bureau: St-Séverin.

22 mars. Le chef de la maison **Théodule Epiney**, à Sierre, est Théodule Epiney d'Ayer, domicilié à Sierre. Genre de commerce: Débit de vin. Bureaux: Café national.

Kanton Neuenburg — Canton de Neuchâtel — Cantone di Neuchâtel

Bureau de Boudry.

1891. 23 mars. Le chef de la maison **Imprimerie Depierre**, à Gorgier, est veuve Sophie Depierre de Neuchâtel, domiciliée à Gorgier. Genre de commerce: Imprimerie, lithographie, fabrique de registres. Fournitures de bureaux. Bureau: A Gorgier.

Bureau de La Chaux-de-Fonds.

23 mars. La maison **Schwob frères**, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 28 mars 1883, page 336), donne procuration à Isaac Schwob de La Chaux-de-Fonds, y domicilié.

Kanton Genf — Canton de Genève — Cantone di Ginevra

1891. 21 mars. La raison **A. L'Archevêque**, mercerie, à Genève (F. o. s. du c. du 31 août 1883, page 900), est radiée ensuite du décès de la titulaire, survenu le 7 décembre 1890.

21 mars. Sous la dénomination de **Société Henriette Rath**, il a été fondé à Genève une société régie par le titre 28 C. O., ayant pour but de favoriser la société des Arts et ses classes, au moyen de dons ou de toute autre manière. Ses statuts ont été signés le 21 mars 1891. Elle se compose de cinq membres nommés à vie, lesquels doivent tous être membres de la susdite société des arts de Genève, désignée par fois sous le titre de société pour l'avancement des arts. Il n'est pas prévu de cotisation obligatoire. En cas de démission ou de décès d'un de ses membres, elle nomme à la majorité de trois voix au moins, un membre de la société des arts pour le remplacer. Les sociétaires ne sont tenus à aucune responsabilité personnelle quant aux engagements de la société. Les convocations aux assemblées se font par cartes ou avis postaux. La société s'administre elle-même. Elle désigne parmi ses membres un président et un vice-président. Elle est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de son président ou de son vice-président. En cas de dissolution de la société, son avoir disponible est dévolu en toute propriété à la société des arts. Le président est M. Alphonse de Candolle, domicilié à Genève; le vice-président est M. Théodore de Saussure, domicilié à Genthod.

21 mars. L'inscription de la maison **Ph. Chapon**, négociant en vins, 45, Rue des Gares, à Genève (F. o. s. du c. du 18 février 1891, page 138), est complétée en ce sens, que le titulaire a entrepris à son nom, un autre commerce de vins, dont le dépôt est à la Côte-de-Champel (Plainpalais).

23 mars. La raison **A. Gindroz**, inscrite à Genève comme agence immobilière (F. o. s. du c. du 17 juillet 1883, page 847), est radiée ensuite du décès du titulaire, survenu le 20 février 1891.

23 mars. La raison **E. Köhl**, à Genève (F. o. s. du c. du 29 octobre 1887, page 832), est radiée ensuite de renonciation de la titulaire.

La maison est continuée dès ce jour sous la raison **V^e Ed. Combe**, à Genève, par Madame Marie-Louise Bossan, veuve d'Edouard Combe, de Chêne-Bougeries, domiciliée à Genève. Genre d'affaires: Ganterie, parfumerie. 1, Rue Centrale.

23 mars. Le chef de la maison **Ernest Kohler**, à Genève, commençant le 31 mars 1891, est Ernest Kohler de Bienn (Berne), domicilié à Genève. Genre de commerce: Tabacs et articles pour fumeurs. Magasin: 43, Rue du Rhône (ancien commerce de L. Marlière).

23 mars. La raison **A. Roset**, à Genève (F. o. s. du c. du 18 juillet 1890, page 558), est radiée ensuite de l'association ci-après contractée.

Les suivants: Auguste-Joseph Roset de Genève, y domicilié, sus-désigné et Jean Martinet de Chambéry (Savoie), domicilié à Genève, ont constitué à Genève, sous la raison sociale **A. Roset et J. Martinet**, une société en nom collectif qui a commencé ce jour et a pour objet la peinture et la gypserie. Bureau et locaux: 19, Rue de Lausanne.

23 mars. La raison **G. Brumm**, lithographie, à Genève (F. o. s. du c. du 6 avril 1883, page 380), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

23 mars. La raison **Lombard**, à Genève (F. o. s. du c. du 13 juillet 1883, page 828), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

La maison est continuée dès le premier janvier 1891, sous la raison **A. Revenu-Lombard**, à Genève, par le sieur Antoine Revenu allié Lombard, d'origine française, domicilié à la Boissière (Eaux-Vives). Genre d'affaires: Commerce de bouteilles et bonbonnes. Bureau et dépôt: 5, Cours de Rive. La maison a donné, dès le premier janvier 1891, procuration générale à la femme du titulaire, Madame Antoinette Revenu, née Lombard, domiciliée à la Boissière (Eaux-Vives).

II. Besonderes Register — II. Registre spécial — II. Registro speciale

Streichungen: — Radiations: — Cancellazioni:

Kanton Zürich — Canton de Zurich — Cantone di Zurigo

1891. 23. März. Carolina Wegmann geb. Klein, Pensionshalterin in Zürich (S. H. A. B. vom 12. August 1885, pag. 536).

Eidg. Amt für geistiges Eigentum. — Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Marken. — Marques.

Eintragungen. — Enregistrements.

25. März 1891, 8 Uhr Vormittags.

No 5184.

O. Walter-Obrecht, Fabrikant,

Mümliswil, Solothurn (Schweiz).



Haarkämme.

25 mars 1891, 10 heures avant-midi.

No 5185.

Schwob-Weill, fabricant,
Chaux-de-Fonds (Suisse).



Montres.

25 mars 1891, 10 heures avant-midi.

No 5186.

Schwob-Weill, fabricant,
Chaux-de-Fonds (Suisse).



Montres.

26. März 1891, 4 Uhr Nachmittags.

No 5187.

Verein zur Verbreitung christlicher Schriften,
Basel (Schweiz).



Christliche Schriften.

Insertionspreis:
Die halbe Spaltenbreite 30 Cts.
die ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile.

Privat-Anzeigen — Annonces non officielles.

Prix d'insertion:
30 cts. la petite ligne,
50 cts. la ligne de la largeur d'une colonne

Monte Generoso-Bahngesellschaft.

Die Besitzer von Obligationen unserer Gesellschaft werden darauf aufmerksam gemacht, dass der Zinscoupon Nr. 5 vom 1. April ab mit Fr. 22.50 spesenfrei bei folgenden Zahlstellen eingelöst wird:

Bellinzona: Tessiner Volksbank. (H 2230 X)
Lugano: Bank der ital. Schweiz.
Locarno: " " "
Mendrisio: " " "
Basel: Basler Bankverein.
Luzern: Bank in Luzern.
Zürich: Schweiz. Kreditaanstalt.
Namens des Verwaltungsrathes,
Der Präsident:
Blankart.

(132)

Bank in Baden.

Coupons-Einlösung.

Die auf 5 1/4 % festgesetzte Dividende pro 1890 wird vom 31. c. hinweg gegen Einlieferung des Coupons Nr. 27 bezahlt mit

Fr. 27.50 an der Hauptkassa in Baden und (O.F. 8778)
durch unser Comptoir in Zürich, Thalacker Nr. 5.

Baden, 25. März 1891.

Die Direktion.

26 mars 1891, 5 heures après-midi.

No 5188.

Albert Matthey, fabricant,
Brévine (Suisse).



Fournitures d'horlogerie.

Nichtamtlicher Theil. — Partie non officielle.

Zollwesen. — Douanes.

Zollstationen für Vieheinfuhr. Bei Anlass der Erneuerungswahlen der eidg. Grenzthierarztes wurden vom Bundesrat am 26. d. folgende Zollstationen theils wegen ungenügender Frequenz, theil's weil in unbeträchtlicher Entfernung von geöffneten Einfuhrstationen liegend, vom 1. April an für die Vieheinfuhr geschlossen: Bourdigny, Klemme, Buchenloo-Wil, Wilchingen, Hemmishofen, Mammern, Rheineck, Monstein-Au, Diepoldsau-Schmitter, Montlingen, Kriesern, Luzenstein, Compatsch, Manas, Cierfs, Scudellate, Magadino!

Bureaux de douane pour l'importation du bétail. A l'occasion de la réélection périodique des vétérinaires à la frontière, le conseil fédéral a décidé, dans sa séance du 26 c., en partie à cause de la faiblesse du trafic, en partie parce qu'ils sont situés à une trop grande distance de stations ouvertes à l'importation, de fermer à l'entrée du bétail en Suisse, les bureaux de douane ci-après désignés, savoir: Bourdigny, Klemme, Buchenloo-Wil, Wilchingen, Hemmishofen, Mammern, Rheineck, Monstein-Au, Diepoldsau-Schmitter, Montlingen, Kriesern, Luzenstein, Compatsch, Manas, Cierfs, Scudellate, Magadino.

Transportwesen. — Transports.

Poststücke. Nach einer Mittheilung der deutschen Postverwaltung ist der Dampfschiffverkehr zwischen Hamburg und den Hafenorten von Marokko, welcher vorhergehend eingestellt war, wieder hergestellt. Es können daher wieder, wie früher, Poststücke ohne Werthangabe und ohne Nachnahme bis zum Gewicht von 5 kg nach Casablanca, Mazagan, Mogador und Tanger über Hamburg Beförderung erhalten. Immerhin wird darauf aufmerksam gemacht, dass die Schiffe nach Marokko nur in unregelmässigen Zwischenräumen von ungefähr 6 Wochen von Hamburg abgehen.

Umschläge für Werthbriefe. Bei Verwendung von Umschlägen mit durchlochten Klappen müssen die Siegel, ganz wie bei anderen Couverts, so angebracht werden, dass sie unter allen Umständen die Falten des Umschlages zusammenhalten. Wenn die Löcher in den Klappen zu weit einwärts angebracht sind, so muss durch Anbringung weiterer Siegelabdrücke an geeigneter Stelle dem obigen Erforderniss Genüge geleistet werden.

* * *

Enveloppes pour lettres avec valeur déclarée. L'administration des postes fait remarquer que lorsqu'il est fait usage des enveloppes à pâtellettes percées de trous il est nécessaire que, comme pour les autres enveloppes, les cachets soient apposés de manière à retenir dans tous les cas tous les plis de l'enveloppe. Lorsque les trous sont percés trop loin du bord de la pâtellette pour que les cachets qui les recouvrent puissent retenir en même temps les plis de l'enveloppe, il doit être appliquée d'autres cachets au point d'intersection de ces plis.

Chemins de fer. En date du 26 c., le conseil fédéral a adressé aux chambres fédérales les messages suivants relatifs à des chemins de fer: Huttwyl-Wolhusen, concession; Hardthurn-Wald près Zurich, concession pour un funiculaire; Interlaken-Harder, modification à la concession pour un funiculaire.

— Le conseil fédéral a accordé, dans sa séance du 26 c., une prolongation de quatre mois, soit jusqu'au 10 août 1891, pour les délais, fixés dans la concession octroyée le 10 octobre 1890, d'un chemin de fer à crémaillère de Göschenen à Andermatt, pour la présentation des documents techniques et financiers, ainsi que des statuts de la société.

Banques étrangères.

Banque nationale de Belgique.

21 mars.	26 mars.	21 mars.	26 mars.
Fr. 118,116,560	Fr. 110,790,333	Circulat. de billets 193,013,080	Fr. 384,736,950
Portefeuille . . .	58,686,363	315,877,350	Comptes courants 4,621,910

Télégrammes.

31 mars. Le câble Santa Elena-Payta est interrompu. Les télégrammes pour Payta et les stations au Sud jusqu'à Iquique peuvent être expédiés par Steamer qui partira de Guayaquil aujourd'hui au soir.

A partir du 1er avril, la taxe de transit japonaise de deux francs pour Gushima sera supprimée.

Schmalspurbahn Landquart-Davos.

Der Coupon Nr. 5 unseres 4 1/2 %igen Anleihens wird vom 1. April 1891 an bei unserer

Hauptkasse in Davos-Platz

und in Basel bei den Bankhäusern

J. Riggibach,
Ehinger & C° und
Zahn & C°

spesenfrei eingelöst werden.

Davos-Platz, 19. März 1891.

(140)

(H966 Ch)

Die Direktion.

Aargauische Creditanstalt.

Der Coupon Nr. 23 unserer alten Aktien wird mit Fr. 30 und derjenige der wiederausgegebenen Aktien (mit Anrech auf Halbjahres-Dividende abgestempelt) mit Fr. 15 vom 1. April 1891 hinweg ausbezahlt:

In Aarau an unserer Kasse,

» Basel bei der Tit. Eidg. Bank,

» Winterthur bei der Tit. Bank in Winterthur,

» Zürich bei der Tit. Schweiz. Creditanstalt.

Die Coupons sind mit Bordereaux zu verschenken, welche an obigen Stellen zu beziehen sind.

(M. a. 2305 Z)

Aarau, 16. März 1891.

Der Direktor:

J. J. Pflau.

(130)

